

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-009-13381/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour 2022 et paiement de la cotisation** **16453**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix, puis la Métropole Aix-Marseille-Provence, a fait le choix d'adhérer à des associations, acteurs en matière d'Environnement et présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) est un des acteurs majeurs local, depuis 1997, qui contribue au développement des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et du cadre de vie par l'éducation à l'environnement, l'accompagnement de la Charte Développement Durable du Pays d'Aix, et la participation active aux « Fertiles Rencontres » organisées par la Métropole.

L'association a pour objet de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix. Elle est également, animateur de la Maison Energie Habitat Climat du Pays d'Aix. Dans ce cadre, elle développe l'information du public et l'accompagnement à la rénovation énergétique ainsi qu'un service d'économe de flux auprès des communes et des entreprises.

Elle collabore aussi aux démarches en matière de Développement Durable (Commerce Engagé, jardins partagés, agriculture urbaine...) en organisant la concertation et la contribution des associations d'environnement et de consommateurs qui en sont membres.

Signé le 10 mars 2022
Reçu en Contrôle de légalité le 18 mars 2022

En conséquence, au regard de ces éléments, et compte tenu des objectifs poursuivis par cette association en cohérence avec les politiques d'environnement, de la Métropole, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au CPIE du Pays d'Aix pour l'année 2022.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé 25.000 euros pour 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 3 mars 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'objet et les objectifs poursuivis par l'association CPIE du Pays d'Aix en cohérence avec les politiques d'environnement de la Métropole 2022.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix pour l'année 2022 et le règlement de la cotisation 2022 d'un montant de 25.000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, État Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement : Chapitre 011, Nature 6281 Fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON

Signé le 10 mars 2022
Reçu en Contrôle de légalité le 18 mars 2022

